

KEBOPLEX TA

Dispersant / Complexant
pour l'élimination des matières organiques (avec tensio-actif)

DESCRIPTION : Produit formulé, jaune pâle, légèrement visqueux.

DONNEES TECHNIQUES

- Indice de réfraction à 20°C : 1,398 ± 0,005
 - Densité à 20°C : 1,06 ± 0,05
 - Solubilité dans l'eau et la soude (NaOH) : complète
 - Valeur du pH (100%) : 11,0 ± 1,0
 - Conservation : 3 ans dans des conditions normales de stockage
-

APPLICATIONS ET PROPRIETES

Le KEBOPLEX TA est un produit formulé permettant, en milieu alcalin, d'éliminer des matières organiques partiellement décomposées par la chaleur (présence d'un tensio-actif efficace).

CHAMPS D'APPLICATION

Lorsque des matières organiques se déposent sur des surfaces métalliques, soit par suite d'une faible vitesse de circulation, soit par suite d'une sursaturation locale, il arrive fréquemment que la chaleur dégagée par la paroi provoque une décomposition et une carbonisation plus ou moins avancée du produit.

DOSAGE ET DUREE DU TRAITEMENT

Le KEBOPLEX TA est ajouté à la solution alcaline composée soit de 2 à 3 % de soude (exp. paillettes) soit d'un mélange 1 à 1,5 % de soude (exp. paillettes) et 1 à 1,5 % de potasse (exp. paillettes).

Le dosage du KEBOPLEX TA préconisé suivant le degré d'encrassement est de 0,25 à 0,5 %.

Durée du traitement : 2 à 4 heures à 80°C.

TOXICITE ET PROTECTION LORS DE MANIPULATIONS

Le **KEBOPLEX TA** n'est pas une substance dangereuse ; cependant les précautions habituelles prises pour la manipulation des produits chimiques doivent être observées (lunettes, gants...).

STOCKAGE

Dans des conditions normales de stockage et en emballages fermés, le **KEBOPLEX TA** peut être conservé sans perdre de ses qualités pendant 3 ans à l'abri du gel.

CONDITIONNEMENT

- Containers de 1 000 kg
 - Fûts de 200 kg
 - Bidons de 60 kg
-

Les renseignements contenus dans cette fiche technique sont le résultat de nos études et de notre expérience. Ils sont donnés de bonne foi mais ne peuvent en aucun cas constituer de notre part une garantie, ni engager notre responsabilité.